



PROJET D'ETABLISSEMENT

EAJE « HALTE-GARDERIE De LA GRANDE MOTTE »

Janvier 2018



Identité du porteur de projet

➔ Nom de l'établissement ou du service : Halte-Garderie de La Grande Motte

- Adresse : 314, allée André MALRAUX 34 280 LA GRANDE MOTTE
- Téléphone : 04 99 63 27 67
- Fax : 04 67 29 83 92
- Courriel : haltegarderie.lgm@paysdelor.fr

Type de structure :

- Etablissement d'accueil régulier
- Etablissement d'accueil occasionnel
- Etablissement multi accueil (régulier + occasionnel)
- Etablissement multi accueil collectif familial
- Service d'accueil familial
- Jardin d'enfants
- Micro crèche
- Jardin d'éveil

Directeur	I.D.E - Responsable de structure	LYDIE Brigitte
Directeur adjoint	E.J.E.	HERNANDEZ Véronique

➔ Gestionnaire

Agglomération du Pays de l'Or

- Adresse : Aéroport Montpellier Méditerranée CS 70040 34 137 MAUGUIO cedex
- Téléphone : 04 67 12 35 00
- Fax : 04 67 12 35 18
- Courriel : accueil@paysdelor.fr

- Nom du responsable : ROSSIGNOL Stéphan
- Fonction : Président

➔ Compléments d'informations

Personnes ayant participé à l'élaboration du projet

I.D.E - Responsable de structure	LYDIE Brigitte
Auxiliaire de puériculture	RIVA Marie – MAJOREL Marie-Huguette
Agent animation	LOUDIB Malika

➔ **Agrément PMI et Conventionnement Caf**

Type d'accueil	0 - 4 ans	4 - 6 ans	3 - 6 ans	2 - 4 ans
Accueil occasionnel	20			
Accueil Régulier				
Action Passerelle				

o Accueil d'urgence oui non

o Accueil modulaire oui non

Cf. détail en annexe du document.

- Nombre de places réservées aux enfants du quartier : - non définies -

- Nombre de places réservées aux enfants du personnel d'entreprise ou d'administration : 0

Amplitude d'ouverture							
Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total hebdo
Matin	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h		17h50
Après -Midi	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30		20h
Journée continue							

Horaires atypiques oui non

- Périodes prévisionnelles de fermeture de l'établissement ou service (à exprimer en semaines) :

- Eté : Mois d'août soit 4 semaines
- Petites vacances scolaires : Une semaine durant les vacances de fin d'année en fonction du calendrier scolaire

Date, cachet et signature

Mauguio, le 23 mars 2018

Le Président,
Par délégation
Christine ROUSSEAU
Directrice Pôle Jeunesse et Sports



→ Caractéristiques de l'environnement

- Commune concernée par l'établissement : La Grande Motte

La Grande-Motte se trouve sur la côte littorale du Languedoc. Elle est délimitée par deux étangs, l'étang de l'Or au nord-ouest et l'étang du Ponant à l'est, alimenté par le Vidourle. Au sud, la mer Méditerranée, et plus précisément le golfe d'Aigues-Mortes (inclus dans le golfe du Lion), borde ses 3 hectares de plages.

La ville bénéficie d'infrastructures diversifiées et d'une panoplie de loisirs conférant à la Grande-Motte une réelle qualité de vie **et un afflux de touristes concentré surtout pendant la période d'été. La station reçoit deux millions de touristes par an.**

➤ *La commune*

La structure est gérée par la Communauté d'Agglomération du Pays de L'Or qui regroupe 8 communes :

- Candillargues : 1471 habitants
- Lansargues : 2815 habitants
- La Grande Motte : 8612 habitants
- Mauguio – Carnon : 16888 habitants
- Mudaison : 2561 habitants
- Palavas les Flots : 6118 habitants
- Saint Aunès : 3121 habitants
- Valergues : 2058 habitants

Bien qu'implantée sur la commune de la Grande Motte la structure peut accueillir tous les habitants de ces communes.

- Indicateurs démographiques et socio-économiques :

a/ de l'ensemble des communes composant l'Agglomération du Pays de l'Or

- **Nombre d'habitants** : 42 443
- **Nombre d'habitants communes de la plaine Candillargues, Lansargues, Mauguio, Mudaison Saint Aunès et Valergues** : 28 008
- **Nombre d'habitants communes du littoral Carnon, La Grande Motte, Palavas les Flots** : 14 435
- **Nombre d'enfants < à 4 ans** : 918
- **Nombre d'enfants < à 6 ans** : 881

b/ de la commune de La Grande Motte

- **Nombre d'habitants** : 8612
- **Nombre d'enfants < à 4 ans** : 147
- **Nombre d'enfants < à 6 ans** : 178

- Autres indicateurs connus :

(Composition et situation des familles, taux activité féminine, taux de scolarisation, revenu moyen des familles, ...)

La configuration spatiale de l'espace urbain Grand Mottols s'organise autour d'une ville « saisonnière » et une ville « permanente » réunissant des quartiers différenciés.

Avec un parc de logement de 20 249 unités, 23.6% sont des résidences principales et 73.06% des résidences secondaires.

50% des commerces sont ouverts à l'année ; les propriétaires sont majoritairement des Grand Mottois

30% d'avril à octobre

10% de juin à septembre

Les besoins de garde sont calqués sur ces rythmes les demandes et les augmentations de temps de garde sont en progression dès le mois d'avril.

Les grands logements sont rares, acquis souvent à la création de la station balnéaire. Les résidents sont majoritairement des retraités

Le quartier dit « des villas » est peuplé par des familles aisées.

Les immeubles fournissent des logements de petites superficies, les locataires sont majoritairement des jeunes couples avec 1 enfant arrivant sur la région et de jeunes mamans isolées.

- 12.7% de la population pour des ménages avec 1 enfant
- 6.5% de la population pour les familles monoparentales

Ces personnes sont en recherche d'emploi et vivent des prestations sociales. Ils n'ont pas de soutien familial dans la région.

Les actifs représentent 68% de la population.

- 72% pour la population masculine
- 64% pour la population féminine

Le revenu moyen des familles est de :

Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	24 580
Foyers fiscaux imposables en % de l'ensemble des foyers fiscaux en 2011	57,0
<i>Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.</i>	

- Capacité des établissements et services d'accueil des jeunes enfants sur le territoire concerné :

Nombre de places en :

- Etablissement d'accueil collectif ou parental :
 - Nombre de places en accueil multi accueil :
 - La Crèche de La Grande Motte : 40 places
 - La Halte-Garderie : 20 places**Soit un total de : 60 places**
- Nombre de places en micro crèche : 10
- Nombre de places chez les assistantes maternelles indépendantes : 32
- Nombre de places d'accueil en service d'accueil familial : 0

- Nombre de places en accueil de loisirs sans hébergement maternel : 48 (ALSH intercommunal « Le Ponant » situé à La Grande Motte)

Nombre d'inscrits à l'école maternelle de LA GRANDE MOTTE : 186

Autres structures du territoire :

- Lieu d'accueil enfants parents : oui non
Lieu d'implantation : MAUGUIO, CARNON, LA GRANDE MOTTE

- Relais assistantes maternelles : oui non
Lieu d'implantation : MAUGUIO

- Autres lieux d'éveil et de socialisation : oui non
Si oui, préciser :

Structures de proximité :

- Consultation de nourrissons : oui non
- Centre social : oui non
- Autres (préciser) : oui non

→ Analyse des indicateurs et caractéristiques de la population et besoins repérés

Tenir compte de la typologie des emplois sur cette commune :

Emplois soumis à des contrats le plus souvent en CDD, variables en temps et en amplitude horaires au rythme des saisons.

Les demandes varient en fonction des besoins en main d'œuvre des restaurateurs et des résidences hôtelières.

Horaires atypiques

Tenir compte de l'isolement et de la précarité des familles :

Emploi du tertiaire soumis parfois à fluctuation en fonction du type de contrat de travail (CDI –CDD).

Important taux de familles en difficultés et/ou monoparentales exposées à une précarité de logement

→ **Réponses et/ou projets apportés par la structure** (à développer) :

Objectifs	Moyens
Permettre aux familles de trouver un mode de garde s'adaptant à la saisonnalité des emplois du secteur touristique	Proposer la possibilité de modifier le contrat lorsque des changements interviennent dans leur vie professionnelle Combiner au mieux les places de la halte garderie et de la crèche Travailler en étroite collaboration avec le RAM Proposer un accueil libre sans réservation préalable
Permettre accès aux établissements pour les familles aux revenus les plus modestes	Applications des barèmes CNAF
Orienter et guider les familles dans la recherche d'un moyen de garde	Antenne administrative sur la commune Ouverture 8h30-12h ; 13h-17h du lundi au vendredi
Permettre aux familles isolées et en rupture sociale de mettre leur enfant en collectivité pour le sociabiliser	Accueil avec réservation ou accueil spontané

Projet éducatif

→ L'accueil :

Objectifs	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'établissement un lieu accueillant, où l'enfant va pouvoir s'épanouir dans une vie collective - Favoriser son développement global harmonieux en répondant à ses besoins et en les stimulant au travers de divers jeux et activités en fonction de son âge et de ses capacités. - Veiller à ce que le jeune enfant qui nous est confié reçoive tout le bien être et toute la sécurité matérielle et affective indispensable pour l'aider à se construire, à conquérir son autonomie, à développer sa curiosité et ses capacités tout en s'adaptant aux contraintes de la collectivité. - Permettre d'établir des relations positives avec les parents, de développer l'aptitude de l'enfant à vivre avec les autres et d'en accepter les contraintes. - Permettre aux parents de se rencontrer, d'échanger entre eux et participer à une activité avec leur enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un accueil au plus près des besoins des familles : accueil occasionnel libre, accueil contractualisé, accueil spontané. - Entretenir, égayer, sécuriser les locaux mis à notre disposition. - Etre disponible pour accueillir les nouvelles familles en attente d'un système de garde. - Créer une relation personnelle avec les enfants et les parents. Des paroles vont s'échanger, des liens vont se créer. - mettre en confiance les familles, être à l'écoute des parents, de leurs attentes, de leurs inquiétudes. - Prendre le temps nécessaire pour présenter la structure dans son ensemble ainsi que toute l'équipe. - faire une adaptation progressive si possible : accueil 2 fois 1 heure et 2 fois 2 heures. La première heure nécessite la présence du parent. - La personne " référente " va accueillir l'enfant et dès le premier contact, elle va créer le lien entre la maison et la structure. - Respecter au mieux les rythmes et les besoins de chaque enfant en vue de son évolution vers une socialisation en douceur, à devenir "grand" sans heurt. -Création d'une activité mensuelle : « les rendez-vous chantés ». Les parents viennent chanter avec leur enfant, et échanger entre eux autour d'une boisson chaude.

→ Le soin :

Objectifs	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> - Répondre à toutes les garanties d'hygiène, de confort, de bien être, de sécurité de l'enfant durant son temps d'accueil dans la structure 	<p><u>Hygiène</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lavage des mains à l'arrivée et à divers moments de la journée. - Nettoyage et désinfection, des surfaces, des locaux, du linge journalier, des jouets, hebdomadaire. - Changer les draps de lit après chaque sieste. - Port de chaussures interne à la structure pour le personnel. - Port de sur chaussures pour accéder à la section des bébés pour les parents. - Port de tenue spéciale pour accès à la biberonnerie

(blouse, charlotte, gants)

- Respect des protocoles HACCP avec des prélèvements de surface semestriels.

Confort

- Informer les parents sur l'importance du doudou.
- Changer régulièrement les enfants dès que nécessaire.
- Apprentissage de la propreté, proposer le pot ou les toilettes en relai avec les parents entre 15 et 18 mois.
- Les goûters sont fournis par la cuisine centrale de la Communauté d'Agglomération et transportés en respectant la chaîne du froid. Ils doivent être présentés sous conditionnement individuel et hermétique. A l'arrivée, les produits sont notés (traçabilité alimentaire) et réfrigérés afin de répondre à toutes les garanties d'hygiène alimentaire. Pour les laits en poudre, les parents doivent fournir une boîte de lait non ouverte qui sera stockée dans la biberonnerie. (Respect des normes et traçabilité des denrées alimentaires).
- Affichage des menus et allergènes.
- Les biberons sont préparés puis réchauffés dans un chauffe- biberons, après consommation ils seront nettoyés puis rangés dans le sac des enfants ; quand aux biberons de la structure ils seront lavés, stérilisés, puis stockés au réfrigérateur dans un compartiment réservé à cet effet.
- L'enfant désirant manger seul, nous lui mettons une cuillère à sa disposition et nous l'aidons dans son apprentissage.

- Attacher une grande importance au rythme de l'enfant, et le respecter au mieux.
- Les bébés sont couchés suivant leur besoin. Le repos s'effectue à la demande, ils sont couchés dans un lit à barreaux, dans un dortoir collectif qui leur est propre. Le respect des heures de sommeil dont l'enfant a besoin est un élément essentiel pour sa santé et son équilibre. Surveillance par baby phone et visuelle toutes les 10 minutes.
- Les plus grands dorment en début d'après-midi, dans un dortoir collectif sous la surveillance de l'adulte sur des couchettes, et dans la mesure du possible, toujours à la même place
- Des feuilles de surveillance du dortoir sont mises en place.
- Pour les moyens une sieste supplémentaire le matin est possible.

Sécurité

- Travailler en partenariat avec la PMI.
- Se tenir informé des nouvelles réglementations, hygiène, sécurité, plan Vigipirate et les mettre en place.
- Veiller à mettre à la disposition des enfants des jouets conformes aux normes de sécurité, adaptés à leur

	<p>âge et non modifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être attentif aux déplacements de l'enfant. - Respect des normes d'encadrement des enfants lissées sur la structure : 1 pour 8 qui marchent, 1 pour 5 qui ne marchent pas. - Suivi médical de l'enfant effectué par le médecin de la structure après la visite médicale d'admission + suivi des poids tous les deux mois. - Prescription ordonnance antipyrétique à renouveler une fois par an, en septembre. - Respecter le règlement intérieur, les protocoles et les consignes professionnelles. - Formation premiers secours. - Exercices d'évacuation - Application des PAI.
--	---

→ **Le développement :**

Objectifs	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> - Respecter l'enfant dans son intégralité - Lui apprendre le respect des autres, de l'environnement, matériel et jouets mis à sa disposition. - Lui apprendre à respecter les règles de la vie en collectivité, - Lui apprendre les interdits et ce qui lui est autorisé - Lui poser des limites nécessaires à toute vie en collectivité. - Permettre à l'enfant de "grandir", qu'il prenne confiance en lui, le laisser prendre des initiatives mais aussi lui apprendre l'échec et la vie en groupe. - Faciliter la découverte de son corps, de ses mouvements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace - Importance de la parole, verbaliser les moments importants. - Familiarisation des lieux et de l'espace - Mise en place d'un livret avec support photo : « je peux le faire, je ne peux pas le faire » - Mise en place de pastilles rouges et vertes garnies d'un smiley qui fait les gros yeux ou qui sourit. - Mise en place de deux sections : ⇒ bébés ⇒ moyens grands - Le changement de section se fait tout au long de l'année en fonction de l'autonomie de l'enfant. - Organisation de la journée avec des repères précis (change, goûters, sommeil, activités proposées, jeux libres). - Tenir à jour des fiches de liaison dans lesquelles doit être noté toutes les informations concernant la vie de l'enfant. - Analyse de nos pratiques professionnelles, réunion à thème avec la psychologue. - Proposer une activité de motricité avec un circuit poutre, mousse, trampoline, galets.

→ **L'éveil et le bien être :**

Objectifs	Moyens
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement sensoriel, psychomoteur et culturel de l'enfant. - Lui permettre la découverte de lui-même, de ses capacités "d'artiste" à créer, à reproduire « poterie » - Lui faire prendre conscience des saisons et des traditions (fête calendaires, anniversaire) - Lui faire découvrir une autre langue - Lui donner le goût du rythme et de la musique - Faciliter la communication des tous petits par la gestuelle associée à la parole. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des jouets adaptés à leur âge. - Leur faire manipuler différents objets et matières. Utilisation de matériaux de récupération - Eveil musical avec un intervenant musique - Eveil corporel - Eveil à l'art et à la créativité par le biais de la poterie - Eveil à l'anglais - Accueil de la bibliothèque - Organisation de fêtes à thème (halloween, carnaval, pâques ...) - Fête de fin d'année juin et Noël, qui nous permettent d'ouvrir la halte garderie aux parents. - Faire intervenir des personnes extérieures à la halte garderie. → Intervenant musique : les enfants découvrent le rythme, les sons, les chansons et les instruments. Une fois par mois nous ouvrons cette activité aux parents "les Rendez-vous chantés". - Proposer des activités d'éveil → éveil corporel : les enfants découvrent leur corps et l'espace → poterie : contact et manipulation de l'argile → éveil à l'anglais : possibilité de familiariser l'enfant avec de nouveaux sons → Communication Gestuelle Associé à la Parole : CGAP → diverses activités manuelles - Formation du personnel : → intervention d'une psychologue → stages C N F P T

Projet social

→ Avec les équipements du territoire :

- Existe t'il des actions communes avec les équipements et/ou les services sociaux ?

Oui non

Si oui, préciser :

Accueil des assistantes maternelles.

Visite de la PMI

Partenariat avec la médiathèque

- Existe t'il des actions passerelles avec l'école ?

Oui non

- Avez-vous des projets d'actions communes avec les équipements et/ou services sociaux ?

Oui non

Si oui, préciser : Travail en relation avec le médecin et la puéricultrice des services de PMI

→ Avec les familles (Les types d'actions pratiquées)

Cocher les cases correspondantes :

- Echanges quotidiens arrivée/départ	<input checked="" type="checkbox"/>	- Affichage du programme d'activités et/ou des menus	<input checked="" type="checkbox"/>
- Existence d'une fiche ou cahier de vie de l'enfant mis à disposition des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	- Participation aux fêtes/ journées portes ouvertes/ anniversaires enfants....	<input checked="" type="checkbox"/>
- Réunions d'informations /échanges à thème et/ou sur la vie de la structure	<input type="checkbox"/>	- Présentation/ Diffusion du projet éducatif	<input checked="" type="checkbox"/>
- Participation à l'organisation de manifestations festives	<input checked="" type="checkbox"/>	- Mise à disposition de brochures d'information	<input checked="" type="checkbox"/>
- Participation à l'élaboration du journal de la structure	<input type="checkbox"/>	- Participation aux activités ou sorties	<input checked="" type="checkbox"/>
- Boite à idées mises à disposition des parents	<input type="checkbox"/>	- Action spécifique d'accompagnement à la parentalité (détailler en dessous)	<input checked="" type="checkbox"/>
- Existence d'un Conseil d'Etablissement	<input type="checkbox"/>	- Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

- Citez les autres actions que vous avez entreprises pour associer les parents à la vie de la structure

- Réunion d'information parents professionnels : Communication gestuelle associée à la parole mars 2015

- Citez les projets d'actions pour associer les parents à la vie de la structure :

- « Les rendez-vous chantés » Une fois par mois associer les familles à l'animation musique avec la participation de notre intervenant extérieur
- Fête de fin d'année en juin avec pique-nique.

→ **Dispositions en faveur d'accueils spécifiques**

- Développer les modalités de mise en œuvre d'une politique sociale en faveur de l'accueil :

- Des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique :

La communauté d'Agglomération du Pays de l'Or adhère à la charte de l'accueil des enfants présentant un handicap (2009),

Un protocole d'accueil individualisé est élaboré dès l'entrée de l'enfant avec la participation du médecin de crèche et de PMI, du gestionnaire, des équipes de professionnelles et des parents. L'objectif de ce protocole est d'établir le plus précisément possible les besoins spécifiques de l'enfant et ainsi proposé un accueil adapté à l'enfant, sa famille et aux professionnelles.

Des rencontres interprofessionnelles et parentales sont prévues tout au long de l'accueil de l'enfant.

- Des enfants issus de familles en difficultés sociales :

La coordinatrice Enfance et les puéricultrices de l'agence départementale de la solidarité du Pays de l'Or ont des échanges réguliers où sont évoquées ces situations. Nous pouvons appliquer le principe de places réservées pour ces demandes d'accueil spécifiques.

- De parents engagés dans un parcours d'insertion sociale :

Nous travaillons en étroite collaboration avec tous les acteurs sociaux du territoire et nous proposons des contrats d'accueil tant que le parent (père ou mère) est en recherche active d'emploi.

- Développer les modalités de mise en œuvre d'une politique visant à faciliter l'accueil d'urgence :

Nous n'avons jamais élaboré de mise en œuvre spécifique.

Le multi accueil se prête par sa souplesse à l'accueil d'un enfant en urgence sur une place libérée par l'absence prévue ou non prévue d'un autre enfant

libérée par

- Adhésion à la charte de l'enfant présentant un handicap : oui non

Compétences professionnelles mobilisées

Personnel assurant les charges administratives

Toutes les tâches de gestion administrative sont assurées par un agent de l'antenne administrative de la Grande Motte

Personnel participant à l'encadrement des enfants

ORGANIGRAMME

FONCTION	DIPLÔME	NOM -PRENOM	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
Directeur	I.D.E - Responsable de structure	LYDIE Brigitte	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
Directeur adjoint	E.J.E.	HERNANDEZ Véronique	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
Personnels encadrants	AUX DE PUER	MAJOREL Marie Huguette	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
		RIVA Marie Christine	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
Autres personnels non encadrant	AGENT D'ANIMATION	ETIENNE Malika	TITULAIRE / FPT	100%	35 h
Autres personnels (entretien, cuisine)	AGENT ENTRETIEN	PUJOL Josiane	Vacataire		20 h

- Modalités de coordination de l'équipe (en interne et/ou avec les services extérieurs, fréquence...) :

Réunion quinzaine inter section

Réunion mensuelle avec toute l'équipe

Réunion trimestrielle avec la coordinatrice Enfance et l'ensemble des autres responsables de structures

Réunion ponctuelle avec médecin PMI

Réunion pédagogique des Educatrices de Jeunes Enfants des différentes structures de la collectivité une fois par trimestre

- Formation continue :

- Réalisée : oui non
 - Formation sur l'utilisation des produits d'entretien
 - Formation : management de proximité
 - Formation sensibilisation en hygiène et sécurité
 - Evacuation en cas d'incendie
- En projet : oui non
 - Transmissions écrites
 - Harmonisation de l'équipe

- Appel à des intervenants extérieurs (accompagnement de l'équipe, animation d'activités proposées aux enfants...)

Réunion avec la psychologue

Médecin 2 heures par mois.

Eveil musical 1 heure par semaine

Bibliothèque ½ heure par quinzaine